DOCUMENT RESUME

ED 329 702 CE 057 112

AUTHOR Miller, Louise
TITLE Illiteracy and Human Rights = L'analphabetisme et les droits de la personne.
INSTITUTION National Literacy Secretariat, Ottawa (Ontario).
PUB DATE Sep 90
NOTE 54p.
PUB TYPE Viewpoints (Opinion/Position Papers, Essays, etc.) (120) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)

EDRS PRICE MF01 Plus Postage. PC Not Available from EDRS.
DESCRIPTORS Adult Basic Education; *Adult Literacy; Basic Skills; Citizen Participation; Citizenship Responsibility; *Costs; Equal Opportunities (Jobs); Foreign Countries; French; Government Role; *Illiteracy; Literacy Education; *Social Problems
IDENTIFIERS *Canada

ABSTRACT

To meet new needs, society has raised its requirements with respect to basic education and redefined illiteracy. A 1989 survey found that 38 percent of the Canadian adult population have reading problems. Illiteracy is a social problem involving the entire community. The social cost is counted by the millions prevented from exercising their rights to the fullest extent. Case histories translate the problem into concrete terms. A young mother is attending a community literacy group so her daughter will not be ashamed of her. A 69-year-old illiterate widow has been missing out on aid available to her. An illiterate middle-aged man in danger of losing his job may not be retrainable. The majority of illiterate persons do not have access to information on issues that affect them personally or on social, political, or economic issues. Such information must be made understandable and accessible. To improve job access for illiterate adults, training designed for the jobless must allow unrestricted access to literacy activities. To ensure participation in democracy, Canada should apply measures that encourage illiterate persons to exercise their right to vote. Visual and audiovisual media can be used to encourage participation in society. Educators have a duty to involve all social services in literacy activities. (YLB)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED329702

ILLITERACY AND HUMAN RIGHTS

Louise Miller

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☑ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL IN MICROFICHE ONLY HAS BEEN GRANTED BY

Ministry of Supply & Services Canada

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Published by the
National Literacy Secretariat
Ottawa, Ontario
K1A 0M5

September 1990

CE057112

Louise Miller is active in the literacy field in Quebec and is presently the Coordinator of the Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

The opinions expressed in this publication do not necessarily reflect the views or policies of the National Literacy Secretariat.

TABLE OF CONTENTS

Introduction	1
Illiteracy in Canada	3
Illiteracy and Human Rights: Case Histories	9
Let's Take Action!	15
Ties With Literacy Organizations	23

INTRODUCTION

The guiding principles of Canadian democracy are written in the Canadian Charter of Rights and Freedoms. These guiding principles recognize the equality of every individual and oppose all forms of discrimination. Thus, everyone is equal before the law. Also, everyone has the right to a decent quality of life and has access to all means instituted by the State to meet the basic needs and rights of the individual. This document will deal with the question of human rights. We will attempt to view the limitations and obstacles encountered by persons lacking basic literacy skills in the exercise of these rights. Finally, we will propose various means to be considered for removing these obstacles.

A few years ago, Canada, like all industrialized countries, recognized illiteracy as a very real phenomenon, despite the democratization of education and the universality of free and compulsory public schooling for all children. What's more, this problem is not restricted to the elderly, who either did not have access to education or who only attended school for a few years!

While a large number of persons who lack literacy skills are over 55 years of age, this phenomenon touches all age categories, even including a considerable number of young adults who have just recently left school.

As the century draws to a close, we are faced with a significant problem. Nevertheless, we must be careful in assessing the extent of the phenomenon. We must neither over-estimate nor underestimate its gravity. In their publication entitled, "Adult Illiteracy in the United States: Rhetoric, Recipes and Reality," Fox and Baxter offer the following warning:

> *"Unfortunately, much of the current rhetoric about America's literacy problem is misleading, suggesting that the problem is larger than it is (that, for example, there are tens of millions of American adults who cannot read well enough to perform basic tasks like taking a bus across town or filling out a social security form) and simpler than it is (that the baseline problem of all these people is that they lack reading, writing and computing skills) and easier to solve than it is (that all we need to do is to get people into programs that will teach them to read).*
>
> *In reality, literacy should be viewed as a continuum of undereducation, stretching from those who cannot read and write at all at the low end, to those who have less than a high school education at the high end. People at different points along this continuum have different needs, which may differ greatly from the needs existing literacy programs are trying to meet."(1)*

In fact, by overestimating the problem, we run the risk of penalizing a large number of adults who need a refresher course in basic education and who, in fact, are not truly illiterate. Overestimating the problem may have the direct result of provoking discrimination against these people in terms of their access to employment. But by underestimating the problem, we are maintaining as marginal these millions of adults who have problems reading and writing, problems which, among other things, may directly prevent them from fully exercising their rights in society.

Finally, it would be simplistic, at the very least, to think that literacy activities constitute the only remedy to illiteracy. If such were the case, it would not be so difficult to reach persons who lack literacy skills and motivate them to register in literacy activities.

In Quebec, literacy has been a government priority since 1985, with an open budget for encouraging access to the public education system for persons who have difficulty reading and writing. Moreover, a network of independent community groups also offers literacy services. In fact, it is this network, through its research projects and awareness and information activities, which has brought this problem to the public's attention, thus forcing the State to take action.

As a result, there are a number of literacy resources active in Quebec. Still, in 1988-89, there were only 18,000 persons registered in literacy activities out of a possible minimum of 300,000 persons!

In view of such a problem, our approach must involve more than merely setting up a framework of educational resources. We must support the development of literacy, but we must also ensure that persons who lack literacy skills are not prevented from fully exercising their social rights because they have difficulty reading or writing. This is even more important in industrialized countries where persons who lack literacy skills constitute a minority, albeit a sizeable one, among a large majority of literate people.

This document will deal with this more global approach. Before examining this issue relating to human rights, however, it would be wise to examine the situation as it presently exists in Canada.

ILLITERACY IN CANADA

In Canada various studies have determined that, almost three people out of ten have not yet acquired the basic education that is essential for their full participation in our society. Out of these three people, one is virtually unable to read a very simple text directly concerning him or her, and very often, he or she can only "draw" his or her name.

Concerning the other two people, some have already learned to read and write but have unlearned these skills because they have had very few opportunities to use them in their work or daily life. For many others, especially young adults who lack literacy skills, their academic skills are too weak for them to gain access to the work force or to vocational training programs. Others, mainly those over 50 years of age, have had to drop out of school at a very early age for various reasons — family, economic or social. These individuals do not feel that they are illiterate, and would certainly be shocked to be "categorized" as such. And with good reason! Such people were not considered illiterate in 1970, less than 20 years ago. Generally, even with less than nine years of schooling, they were able to find a decent job and be promoted within their factory or office, something which is almost unthinkable in 1990.

If we go back even further, to less than 40 years ago, many women teachers had less than 12 years of schooling and provided a very high quality of education. Needless to say, the school system, like society, has evolved considerably, with several new disciplines being added to the basic education curriculum, to meet modern society's needs.

A Definition Related to the Evolution of Society

Are we to conclude that school no longer succeeds in educating young people, in fulfilling its mandate? Thousands of young people leaving school today are functionally illiterate. Is this really a new phenomenon? Unfortunately, there is a tendency to forget that, not so long ago, a considerable number of young people dropped out of school to join the work force before finishing high school. At that time, they had a choice of various jobs that would provide an adequate living such as: construction, retail sales, or factory work, etc.

Society, however, has undergone major changes during the last fifteen years. Advances in communication and the introduction of new technologies have led to the elimination of many job categories and to a rise in unemployment. In order to meet new needs, society has raised its requirements with respect to basic education, redefining the very concept of illiteracy.

Faced with society's present contingencies, we conclude that almost one third of the adult population is completely or functionally illiterate, and that this phenomenon is currently on the increase.

Are these people really illiterate? Are they, as the definition of the term states, "incapable of adequately functioning in today's society"? Many of these people "became" illiterate overnight because the factory where they had worked for years was forced to close as a result of the economic crisis of the early 1980s. Of course, they had problems reading and writing, but their work did not involve daily use of these skills. If necessary, their fellow workers were able to compensate for their deficiencies and help them out.

In short, both collective solidarity and the work organization model contained the problem. These people were recognized in their jobs. They raised their families, bought their houses and were involved in various volunteer activities up to the day they lost their jobs and found themselves unable to find another because they had difficulty reading and writing or because they had not completed enough years of schooling to fulfil job requirements.

Are there not as many illiterate persons as we claim? It is hard to accept the idea that almost 30 per cent of the adult population is considered illiterate, in the true sense of the word, that is, "incapable of functioning in our society due to major gaps in their basic education."

We must admit, however, that these people encounter major difficulties when dealing with the written word, and that this makes it very difficult for them to adapt to technological change. It is also increasingly difficult for them to take advantage of services offered to them and to exercise their social rights to the fullest extent. While these persons may need to complete their basic education, and while special remedial teaching methods need to be developed for them, this does not mean that they are incapable of functioning adequately in society.

Statistics Canada Survey

In order to gain a better understanding of the present state of literacy in Canada, the National Literacy Secretariat of Canada commissioned Statistics Canada to conduct a survey to assess directly the functional abilities of Canadian adults in the areas of reading, writing and numeracy skills of Canadian adults. This survey was completed in the fall of 1989. The initial results, dealing with reading skills, were made public in 1990.

The survey consisted of in-home interviews with approximately 9,500 individuals across Canada. It has been greeted as a major contribution to the concrete evaluation of literacy in Canada. Better still, it provides us with a different approach to the situation, enabling us to consider different solutions adapted to the various problems encountered by adults with insufficient basic education.

Instead of classifying persons lacking literacy skills into two groups (basic illiterates and functional illiterates), Statistics Canada decided to establish "comfort" levels with respect to reading, writing and numeracy. There are four levels involved.

Level 1: The respondents have problems using written material and are the most likely to say that they are unable to read. For example, these respondents were incapable of reading very simple information on a bottle of children's medicine. The survey reveals that seven per cent of Canadians are at Level 1.

Level 2: The respondents are capable of using written material only for performing elementary tasks such as spotting a familiar word in a simple text or identifying articles on a grocery list in a supermarket advertisement. They usually state that they have trouble understanding everyday reading material. The majority of people who take part in literacy programs are found in Level 2, which includes nine per cent of Canadians.

Level 3: The respondents are able to use reading material in a certain number of situations as long as this material is clear and the tasks to be performed are simple — for example, determining when to return a form to a child's school. In short, it is not a matter of spotting a word, but understanding a sentence and following up on it. These people tend to avoid situations where they are required to read. Many of these people will register in literacy programs or return to their high school studies on a full-time or part-time basis. 22 per cent of Canadians are found in Level 3.

Level 4: The respondents are capable of fulfilling most of the requirements for reading everyday materials and have varying reading abilities. 62 per cent of Canadians are in Level 4.

It can been seen, therefore, that 38 per cent of Canadians have problems with reading, to varying degrees. Of these, 16 per cent experience major difficulties, whereas 62 per cent are capable of satisfying most of the requirements for fluent reading.

Such a survey indicates that it is certainly possible to consider developing new training programs adapted to particular needs , for example, job-related requirements, such as integrating a basic education "refresher" program into a retraining program offered to workers as a result of technological changes. But it also clearly indicates that almost 40 per cent of the adult population experiences some difficulty with reading. While, for a large number of these people, the solution lies in "refreshing" their basic education, for at least 16 per cent of Canadians, i.e. more than two million people, this situation involves consequences of much greater magnitude.

As we specified earlier, the problem is not unique to Canada. Fox and Baker inform us that in the United States, "various studies and surveys have determined that between 50 and 70 million Americans 17 and older are considered to be "educationally disadvantaged." (2)

A Social Problem Affecting the Entire Community

As we can see, illiteracy is not a marginal phenomenon, a problem affecting only a minority of individuals or mainly the elderly. It is a social problem that requires global intervention involving the entire community. People have recently been talking about major economic costs for society as a whole. In fact, these costs are proving to be high. But there are other costs, which perhaps cannot be measured in financial terms, but which nevertheless have a major impact on the individual and on society as a whole.

We are talking here about social costs, about what it means for our democratic society to realize that millions of people are prevented from exercising their rights to the fullest extent because they have difficulty reading and writing.

Hundreds of thousands of people live below the poverty line because job requirements that are too high prevent them from finding work. Hundreds of thousands of people are involved in legal disputes because they signed documents that they could not understand. Hundreds of thousands of people cannot adequately benefit from the services offered to them because they involve procedures that include writing. Hundreds of thousands of people cannot help their children in school, thus limiting their children's chances of truly benefitting from their learning experience.

It is true that we have a Canadian Charter of Rights and Freedoms. And it is true that everyone is equal before the Charter. Unfortunately, however this equality — this recognition of rights — is only true in principle for millions of people in Canada. Not everyone has the same starting point in life.

> *"An "even start" for the child of an illiterate parent begins when the parent (...) leave(s) the maternity ward of the hospital able to read the low-level reading materials the hospital or the Red Cross provides on parenting. (...) An "even start" begins when the father knows how to go into the local bookstore and select books that he and his child can read. (...) An "even start" continues when the parents know how daycare, headstart preschool and the public education system work; (...); know how to (at a minimum) read school notices, progress reports and report cards." (3)*

The battle against illiteracy, therefore, must take place on several levels. It must ensure that the basic education offered to young people is suitable, and that these young people can benefit from good learning conditions.

Obviously we must develop literacy programs to their fullest potential. Nevertheless, according to Frank Smith, to whom Fox and Baker refer:

> *"When literacy is promoted as the solution to all economic, social, and educational problems, it is easy to assume that inability to read and write creates those same economic, social, and educational problems. Literacy becomes a caste mark, and those who haven't got it are discriminated against... The language used to describe people who don't read and write well is often reminiscent of some of the most prejudiced ways in which handicapped people or racial and other minorities are discussed." (4)*

> *"Today's political talk about literacy is not about empowerment of people who are poor and disenfranchised. It's really about maintaining the present distribution of wealth and power (...). The talk today is not about literacy for social mobility, but it is about literacy for basic entry level employment. These arguments focus only secondarily on improving the quality of life for individuals and communities (...)." (5)*

These two quotations force us to think about the choices we are currently making in developing programs for literacy. Meanwhile, however, it is becoming increasingly important to ensure that illiterate and educationally disadvantaged people are not doubly penalized by also being prevented from exercising their social rights to the fullest extent. Illiteracy is not solely an individual problem. It is a social problem and, as a society, we must do all we can to ensure that persons who lack literacy skills enjoy the same rights as educated people. The problem of illiteracy concerns us all, and we must all contribute to improving the living conditions of persons who have difficulty reading and writing.

ILLITERACY AND HUMAN RIGHTS: CASE HISTORIES

How does the problem of illiteracy translate into concrete terms in the daily lives of persons lacking literacy skills? Based on the many case histories that we received from members of community literacy groups, we have selected three different situations which we present to you through the following case histories.

Lucie... The Problems of a Young Mother

Lucie is twenty-four years old. She lives alone with her daughter, Julie, who started school this year. She works as a waitress in a small snack-bar in her neighbourhood. For two years, she has been attending a community literacy group two evenings a week to relearn how to read and write. She decided to go back to school so that she could help her daughter, but especially so that her daughter will not be ashamed of her.

"I left school the day I turned 16. I had always hated school. I couldn't learn. I had problems right from grade one. I was never able to keep up. I had too much on my mind, I was absent-minded. At home, my parents couldn't help me because they didn't know how to read. And they were always fighting. Especially about money problems.

There were seven of us children, and my father barely earned the minimum wage. So there were always problems. The week the rent was due, we ate potatoes or macaroni, and often skipped dinner because there was nothing left to eat in the house. When things were going well, if my father had worked overtime, we had meat as often as three times a week. But the rest of the time we pretended not to be hungry. We didn't eat breakfast. We left for school as soon as we were up because we knew that at school, at least, we would have milk.

I always fell asleep in class and was always punished by the teachers because I couldn't keep up. I certainly did a lot of copying, even if I didn't understand what I was copying. And I always had to make excuses — because my parents had not signed my report card, because they did not go to the parents' meeting for my assessment, because I never had notes from my parents when I was absent. I didn't want to tell the school that my parents were ignorant. I really didn't learn much at school. In fact, I didn't even finish the primary program. I was soon placed in special classes where we were kept busy.

At 16, I celebrated my liberation. Real life at last. But what a life! It took me six months to find a job. Everywhere I went they gave me a form to fill out. I didn't even understand the questions. I ended up working as a "thread cutter" in a factory. I earned the minimum wage. I often worked as much as sixty hours a week- and, when I received my pay, I always had the impression that not all my hours were counted. Once I spoke to the boss about it. He took a piece of paper to show me how, on the contrary, he was giving me extra. I couldn't say anything, especially that I didn't understand a thing he wrote! When I think back on it, I am sure that he was exploiting me and that he knew that I couldn't read.

After three months, I had had enough. I went to work as a waitress in a small restaurant. It was poor pay but the tips were good. I had tried to work in larger restaurants but I didn't know how to count well enough and I couldn't even read the menu. I didn't even last there two weeks!

By working, I was able to get my own apartment. It wasn't fancy, but I had my freedom, a room that I didn't have to share with three other people. I had just turned 18 when I found myself pregnant and alone.

I went to Unemployment but, since I didn't have enough weeks, they sent me to Welfare. I became frightened when I saw the long form to fill out. But the government employee was nice, he filled it out himself.

Then Julie was born. Things haven't been easy. It was okay at the hospital. The nurses took care of us. But, alone at home, it was not so easy. When I left the hospital, they gave me a stack of papers explaining what to do with Julie: health care, vaccination dates, how to feed her. All those papers were very nice, but they ended up in the garbage because I couldn't read them.

At three months Julie cried non-stop. I didn't know what to do. I didn't dare tell people around me about it. I was afraid that my child would be taken away because I was alone and too young. Finally I took her to the hospital where they told me she was suffering from malnutrition. I didn't understand why, since I was nursing her. The doctor explained that I was not eating well enough and that my child was suffering the consequences. He bawled me out because she hadn't had her vaccinations yet.

In the end, he grasped the situation and arranged for a social worker to teach me how to look after Julie. She helped me a lot. She had seen a lot of people like me, and suspected that I couldn't read well enough. She was the first one to encourage me to go back to school to learn how to read again. But I wasn't interested. I didn't see how I could learn now when I hadn't succeeded in ten years of school.

When Julie was three, I went back to work in the snack-bar where I still work. That's when I started asking myself questions. I put Julie in the neighbourhood daycare and I realized that she was beginning to learn new things. And in the evenings she asked me to read her stories. That's what made me decide to go back to school. I didn't want her to be ashamed of me when she was in grade one, and I also wanted to be able to help her. I knew what I had missed and I didn't want the same for her.

It wasn't easy at first, but I don't regret it at all. I realize now everything that I was missing. I also realize that people often took advantage of me because I didn't know how to read.''

Mrs. Tremblay... Not Really the Golden Years!

Mrs. Tremblay's story is told to us by her neighbour who, although actively involved in the literacy movement, did not realize up until then to what extent people lacking literacy skills are often prevented from exercising their basic rights.

"I want to talk to you about my neighbour. Not because she is special because, without being aware of it, you certainly know many people like her. (...)

My neighbour is 69 years old. She is a widow with no children, her only son having died in a car accident a few years ago. Her husband, who was a cab driver, died five years ago, leaving her a small insurance policy which provided her with a capital of $5,000. He had no pension fund, and she suddenly found herself without resources, having never worked and barely knowing how to read and write.

I learned all this by chance three years ago. I had just received my lease renewal notice and the new owner was asking for a 30 per cent increase. Being well-informed of my rights, I then decided to fight this notice of increase and asked my neighbours to join me in a common front.

So I went to see my neighbour upstairs to speak to her about this. She was not aware of what was happening. She had indeed received the letter ... and had put it in her "paper drawer", still sealed. In previous years, the owner had increased the rent each year by ten dollars per month and she had taken it for granted that this would not change.

We looked at her letter and her rent was also being increased by 30 per cent, or $60 per month. So I offered to prepare the whole case and to go with her when we went to the Régie du logement (Housing Office). She was obviously relieved. Seeing all her letters still sealed in her drawer, I offered to sort through them to make sure that she didn't have other problems of the same type.

It wasn't because she didn't know how to read and write, she told me. It was that, as she got older, her eyesight was failing and her husband used to look after all that. So, I dove into her papers and noticed that she had never completed a tax return. Knowing that she could benefit from a property tax refund, I then offered to do it for her. Filling out the form, I realized that her only income is her Canada Pension. I also realized that she is entitled to a guaranteed income supplement, but that she has never claimed it! I found the application form in another sealed envelope. She was missing out on at least $300 per month because she did not know her rights and because she did not know how to read or write. (...)

In fact, she could barely read and, as I was able to observe, only managed to sign her name with great difficulty. At her age, she was not a special case. Coming from Abitibi, she had grown up in the country and had had to walk three miles to get to school. Since she was the oldest of a large family, she had left school at a very early age. (...)" (6)

Jean... When Progress Pushes Us Backwards!

Jean is 46 years old. He is married, with three children — a son, 17, and two daughters, 14 and 12. He has worked in the main factory in town for 22 years as a turner, a trade he learned in a specialized trade school. Following the Free Trade Agreement, his employers decided to modernize the business. As a result, a vocational training program is about to begin in the next few weeks for retraining factory employees. But the company has to eliminate some jobs, and that is causing Jean some anxiety, even though he has a great deal of seniority.

"It's all very well to have seniority, but the bosses have said that they will only keep workers who are retrainable. And I have the impression that this does not include me since my foreman talks to me every day about the advantages of early retirement.

With three children in school, I don't have the means to quit working. The coming changes scare me. They have said that after the training they will only keep the best ones. To understand what they meant by that, we went to another factory to see how the changes were made and I didn't understand very much. They had to learn a stack of notebooks and they now work with computers. But my trade is a craftsman's trade. I do everything myself. I am the one who runs my machine; the machine does not run me.

I have nothing against learning new things, but I don't know if I will be capable of it. I'm a little rusty. Aside from the sports section, I read very little. Even with the children, it's my wife who has done the reading. And it's been more than 25 years since I set foot in a school. I get by alright, but I never wanted to be foreman because there is too much paper work and I don't write well enough.

I started to look for another job but it's no easier. Everywhere I go, they ask for a Secondary V — something which didn't even exist in my time. It doesn't matter if I tell them I have lots of experience, it's not enough. Last week, I filled out a job application. When I gave it to the secretary, she started to laugh because it was full of mistakes and also because I hadn't understood half the questions. I was so humiliated that I don't know if I will look anywhere else.

At home, it's my wife who looks after the paper work, the banking and the contracts. I'm not interested in it and I don't understand much of it either. But my wife can't look for a job for me as well!

So, I wait and I worry. The famous course starts in three weeks and I hope they are going to give me a chance. At least, if we were unionized, I would be protected. I'm only 46 years old. I am in no way "finished".''

Reading these three case histories, it is easy to identify the difficulties that people who lack literacy skills can encounter in their daily lives. These difficulties are related to the exercise of their basic rights.

For example, we notice that Lucie actually went to school, but she was unable to really benefit from the experience, because her parents were partially illiterate, and, most importantly because her family's living conditions deprived her of suitable learning conditions. By quitting school, Lucie believed she could improve her life, but she was quickly faced with many problems: difficulty finding a job, exploitation in the workplace, embarrassment in front of public servants, health problems, difficulty taking good care of her child and, finally, fear of not being a good mother and not being able to help her child in school.

Many women who lack literacy skills can identify with Lucie's situation. These women are almost always found in non-unionized job ghettos where they are easily exploited and where the wages and working conditions, in general, are unacceptable. Most of these women live in situations of poverty because of these conditions, and their situations become even more dramatic when they are single parents. There is much that can be done to help these women extricate themselves from their misery, and the steps to be taken must involve more than simply greater access to literacy.

For Mrs. Tremblay, the fact that she cannot read or write means that she does not know her rights and that she is also in danger of encountering legal problems. In her case, her lack of literacy skills has clearly kept her living in conditions of poverty since she was unable for several years to receive the benefits to which she was entitled. As well, her problem is further isolating her from society itself.

As for Jean, he is in serious danger of losing his job and having a lot of trouble finding another. He also informs us that he was unable to accept a promotion because he had too much trouble with the "paper work". In the end, if he were to lose his wife, who looks after all the paper work, he would be even more disadvantaged.

All of these people are prevented from exercising their rights because they have trouble reading and writing. Lucie is already taking literacy courses, but she is aware that it will be a few more years before she feels really comfortable, no longer embarrassed by her problem. All the men and women who experience these same problems need help. They need to be offered services adapted to their needs, not to be further penalized. We must, therefore, understand this reality and develop ways of enabling them to live normally as they work to become literate or to live normal lives if they cannot, or feel they cannot, resume their studies.

LET'S TAKE ACTION!

Access to Information and Services

The majority of persons who lack literacy skills do not have access to information either on issues that affect them personally, such as access to various services, or on social, political or economic issues that can influence their lives. It is very often said that people are reading less and less because the audiovisual media have replaced the written word.

We cannot help but notice, however, that it is not often through these media that relevant information concerning human rights is really distributed. There will be a brief mention, a summary, sometimes a presentation by an expert in specialized jargon. Mr. and Mrs. John Q. Public will then change the channel because they will not realize that this information is addressed to them. How do we explain this situation? According to Fox and Baker:

> *"(...) institutions in American society generally do not consider whether or how the educational and promotional information they publish is received by the general public, and writers are too often preoccupied more with the medium than the message. As a result, tens of millions of Americans, that is, who read at a fifth to ninth grade reading level cannot read basic public materials — tax forms, warnings on medical bottles, memos on factory bulletin boards and notices sent home from their children's schools. Writers and document designers, by not writing what's important in a way that can be read and understood by tens of millions of marginally literate adults, keep the reader alienated from, and deprived of, crucial information, services, and in some cases, their civil rights.*
>
> *(...) Local governments, utilities, banks, social and political advocacy groups, businesses, and health agencies produce information with little awareness of its readability. State and federal documents render even the most skilled readers functionally illiterate; ironically, the overly complicated language used in such documents serves as the model for the language used in much public information." (7)*

In 1987, the Regroupement des groupes populaires en alphabetisation completed a small study on the readability of the Québec Government forms most commonly used by the general population. These forms included, among others, an application under the Small Claims Act, the provincial tax return, an application form for the Regie du Logement (Housing Office), as well as an application for government employment. The results of the study indicated to what extent the forms had been designed primarily to meet the needs of the public servants who would be processing them and not in accordance with the needs of the users, e.g. the use of numerous abbreviations, legal language, specialized jargon, and little space allowed for recording information. In short, even a person with a university education would have trouble with them!

The departments that had designed these forms were very surprised by the comments they received. It was not a question of ill will, for these documents had been prepared with a concern for simplicity and readability, and they seemed very easily understood by those who had designed them.

How do we correct these gaps, which are becoming increasingly pronounced, between public, community, social or government services and the average citizen, mainly those who are educationally disadvantaged? How do we ensure that these services and information are truly available to illiterate or educationally disadvantaged persons?

Where There's a Will...

It is obvious that a broader and more generalized use of audiovisual media would certainly contribute towards ensuring better distribution of information. But in order for this method to be truly effective, the information must, first and foremost, be made accessible, that is, understandable.

This is an essential condition, not only for audiovisual media, but also for all documentation produced by government and public services and destined for the general public. The presentation and the vocabulary used to convey the information must be modified: avoiding texts that are too long and that contain small print; providing illustrations; getting to the point; clearly identifying the important information and eliminating everything that does not directly concern the person using the service.

And, finally, why not work with a literacy group to review the document and identify the problems that an educationally disadvantaged person may have?

Other means may also be considered, both for persons who lack literacy skills and for other sorts of people who have problems with the written word (e.g. some persons with disabilities, many allophones). Thus, special "wickets" where these persons can receive answers to their questions and public reader and writer services could be implemented.

Finally, we must also ensure that people who work directly with these users are aware of the problem and that they pay special attention to the needs of persons who lack literacy skills. Going back to Lucie's case: if the nurse on duty at the time she left the hospital had been aware of her problem, she probably would not have given her a whole stack of written information. She would have taken more time to explain to her what to do or to ensure that Lucie had support at home. Sensitizing personnel to the problem, therefore, is essential if we want individuals who cannot read or write adequately to be able to exercise their rights to the fullest extent without embarrassment or shame.

Access to Jobs and Awareness of Their Rights

"The recent evolution of our societies, the economic upheavals and the introduction of new technologies are changing both the very structure of the work-force and the training requirements for gaining access to it.

Do people who lack literacy skills have the same opportunities as others for obtaining jobs that guarantee fair conditions? Do they have the same opportunities for keeping their jobs, coming to terms with current changes and improving their situations? What are the chances of adults who lack literacy skills gaining access to the work-force in a context where, from one year to the next, the unemployment rate hovers around ten per cent? Do the "employability" programs meet their needs?

For employees who lack literacy skills, what are the chances of understanding the written information circulated in the work place? What chances do they have in the face of technological changes? Are they able to participate in vocational training activities? Do they know their rights and exercise them to the fullest extent possible? What are their chances for participating in company and union activities? Do they know the law concerning minimum working standards?" (8)

These questions are part of the preparatory documents for the forum, "Une société sans barrières", organized by the RGPAQ, the Institut canadien d'Éducation des adultes and the Quebec Teaching Congress, which will be held in Montreal in November, 1990.

We cannot talk about the right to work without referring to job access or to the work environment. It is obvious that, in the case of educationally disadvantaged workers, access to the work-force is becoming increasingly difficult for those who are jobless, as is opportunity for promotion in the case of those who are employed.

Recent studies tend to demonstrate the economic toll of illiteracy. While these studies seek to encourage the development of training programs for people who lack literacy skills, they do not always have the desired effect. In fact, the conclusions that can be drawn from these studies suggest to employers that they would be well advised not to keep or hire persons who have difficulty reading and writing.

It is found, for example, that illiteracy is a determining factor in work accidents. What these studies do not say, however, is that these accidents generally occur in very high-risk job sectors where people who lack literacy skills very often work.

Lack of literacy is increasingly becoming a discriminatory factor in access to jobs. High unemployment rates provide employers with a pool of unemployed workers, thus enabling them to choose those who will cost them the least in terms of vocational training should technological changes occur within the company.

When workers who lack literacy skills are given preference, it is often for high-risk job categories or in companies where they are easily exploited in terms of their working conditions.

There are laws to protect workers, but workers must be informed of these laws. Several literacy groups have had to supply information focusing on the Quebec law concerning minimum working standards after having observed that workers registered in their programs did not know their true rights or were afraid to exercise them for fear of being fired.

Even in sectors where workers are unionized, it is observed that they know very little about their rights or their collective agreement. They ask few questions and suffer injustices because they dare not admit publicly that they have trouble reading and writing for fear of losing their job or being ridiculed by their colleagues. Finally we will not go back to the whole question of training programs associated with technological change or vocational training, since we have already tackled this subject in JEAN's case history.

There is much to do in the workplace to ensure that workers who lack literacy skills are not penalized for exercising their rights and that they have access to employment.

What We Can Do ...

First, in order to improve job access for people with low literacy levels, it is essential that training programs designed for the jobless allow unrestricted access to literacy activities and that they be offered under conditions which take into consideration the true needs of these individuals. Thus, these programs must recognize that the literacy process can take more than one year and that they must allow these persons to complete the process without having their benefits cut off.

There are several job categories that do not require reading and writing skills. Workers in these types of jobs will be more likely to lose their academic skills if they don't use them outside of work. We might consider affirmative action programs for hiring persons who lack literacy skills while offering them the opportunity to participate in literacy programs.

Finally, we must ensure that workers with low literacy levels know and exercise their rights, as well as the laws regulating working standards and conditions.

For workers who are employed, different measures could be considered. For example, we might consider measures related to the upgrading of skills, e.g. incorporation of literacy programs into the company, educational leave for workers with low literacy levels, "refresher" courses integrated into vocational training programs, etc. More and more of these measures must be developed, and organizations representing workers must, from now on, plan for them in their collective demands.

Finally, unions and employers must also examine closely all clauses in job contracts that lead to discrimination against educationally disadvantaged workers. This does not mean that we should eliminate job qualifications or force companies to open all jobs to workers who lack literacy skills. However, as we noted earlier, the requirements for several job categories were raised arbitrarily, often excluding any form of promotion for workers with little or no literacy skills, regardless of their experience or knowledge of the company.

Participation in Democracy

Our society is founded upon certain democratic principles whereby each and every person can be party to the decisions that affect him or her. In this way, citizens choose, by means of elections, those individuals who will work to meet their concerns, expectations and needs.

This democratic right is exercised on several fronts. Citizens elect their representatives at the various levels of government, but they also choose the individuals who will represent them in their union, local association, recreation committee, etc. And many of them will become actively involved, accepting various degrees of responsibility.

"The quality of democratic life rests mainly on the electoral process. Are persons with low literacy levels (...) able to exercise their right to vote in complete freedom? Can they participate in all aspects of public administration, obtain needed information or run in elections?" (9)

How can persons who lack literacy skills exercise their democratic rights when the majority of meetings or decision-making opportunities are linked to written communication? Information about public meetings as well as the notice to attend such meetings and the stated agenda are in writing. The procedures are often complex and most of the discussions and decisions focus on written documents. Even in less formal settings, such as local organizations and unions, there are constant references to written documents.

Some Solutions ...

When focussing on the electoral process itself, one of the foundations of our democracy, we must ensure that all citizens are able to express their choice, whether in elections for the different levels of government or in organizations that represent these citizens. Literacy groups have observed that persons who lack literacy skills do not generally vote. The voting process is too complex. In order to vote, a person must first verify that he or she is on the voters' list, and become informed about the platforms of the different candidates and parties.

In order to encourage Haitians to exercise their right to vote when Duvalier left, the Canadian Government contributed to the democratic process by agreeing to fund the printing of ballots ... with photos of the candidates, since over 90 per cent of the population of Haiti lacks literacy skills.

Why not apply such measures in Canada to encourage persons with little or no literacy skills to exercise their right to vote. They could also be used for other sectors of the population who may have difficulty with the written word. In Quebec, when René Lévesque ran for election in his riding during 1981, there were three other candidates with the surname of Lévesque! How can an educationally disadvantaged person distinguish his or her candidate if he or she had visualized only the name Lévesque before going to vote? It is obvious that persons who lack literacy skills would exercise their right to vote more often if there were a way to ensure they would recognize the candidates and the parties when they went to cast their ballot. More extensive use of party abbreviations and colours would also help people when voting.

It is also necessary to ensure that people who lack literacy skills have real access to the information needed to help them make their choice, just as it is necessary that they be able to verify that they are really registered on the voters' list.

As for all the activities related to community life — cooperatives, unions, parent committees, recreational organizations — these organizations must find ways to ensure the full participation of people with low literacy levels, just as they must ensure that these same people are capable of knowing and respecting their rights. Unions must, therefore, develop ways to ensure that the workers they represent know their collective agreements. These means include the oral transmission of information: departmental meetings, accessibility and simplification of grievance procedures, the employment of union delegates who are familiar with the issue of literacy and who take care to verify that workers are sufficiently informed, etc.

Several visual and audiovisual means can also be used to encourage participation in society and to improve the communication of information. Community groups have developed original and effective approaches to encourage the involvement of their members. These groups will no doubt contribute to the development of new ways of meeting the needs of persons with low literacy levels as well as those of educationally disadvantaged persons.

This discussion and the measures outlined are not aimed at minimizing the importance of developing literacy services. Rather, it is our view that such a discussion will make the public more aware of what people who lack literacy skills experience, and thereby help eliminate the prejudices of which they are the victims. We must take action now to ensure that people with low literacy levels feel respected, that they know and exercise their rights and that they no longer feel ashamed and embarrassed to admit that they have trouble reading and writing.

We must make people who lack literacy skills understand that they are not alone. We must help them regain the confidence necessary to exercise their rights to the fullest extent and to commit themselves to literacy programs. In short, we must adjust to this reality that is experienced by over thirty per cent of Canadian adults. What we are talking about is nothing less than a vast movement towards greater solidarity.

TIES WITH LITERACY ORGANIZATIONS

While literacy organizations have a key role to play in meeting the needs of people who lack literacy skills, as much through the recognition of their rights as through the literacy services that they offer, the issue of illiteracy must not be tackled solely from the unique viewpoint of educators. It is the duty of these educators to involve all social services in promoting literacy activities as well as the rights of people who lack literacy skills.

Their first-hand knowledge of the reality and experience of persons with low literacy levels must be shared with other agencies and social services in order to help correct the injustices that still exist. The time to open the debate and to increase public knowledge of the issue of illiteracy — both its causes and consequences — is long overdue. This is one of the principle challenges of the next decade: to ensure that every individual has genuine access to literacy and basic education, and to remove once and for all the obstacles that prevent persons who lack literacy skills from exercising their basic human rights.

Quotations

(1) FOX, Mike and Catherine BAKER. "Adult Illiteracy in the United States: Rhetoric, Recipes and Reality", in ALPHA 90, under the direction of Jean-Paul Hautecoeur, Quebec: Quebec Department of Education, to be published in 1990.

(2) FOX, M. and C. BAKER. — Ibid

(3) FOX, M. and C. BAKER. — Ibid

(4) SMITH, Frank. "Overselling Literacy" (Phi Beta Kappan, January, 1989, p.355). — Ibid FOX, M. and C. BAKER

(5) FINGERET, Arlene. "The Politics of Illiteracy", ISEP Monitor, Vol.7, No.3-4 (Special Edition) 1983. — Ibid FOX, M. and C. BAKER.

(6) MILLER, Louise. "Question de fond: histoire de parler", in ALPHA-POP, RGPAQ: International Literacy Year Journal, No. 4, April 1990. [Unofficial translation into English]

(7) FOX, M. and C. BAKER — Ibid

(8) BOUCHER, Andrée. Preparatory documentation for the forum, "Une société sans barrières". Forum organized by the RGPAQ, the ICEA and the CEQ to be held in November, 1990. [Unofficial translation into English]

(9) BOUCHER, Andrée — Ibid [Unofficial translation into English]

Documentation and Resources

FOX, Mike and Catherine BAKER. "Adult Illiteracy in the United States: Rhetoric, Recipes and Reality", in ALPHA 90, under the direction of Jean-Paul Hautecoeur, Quebec: Quebec Department of Education, to be published in 1990. Note: the quotations from the text (in the French version) are taken from a first translation of the document before publication, thus it is not the final version.

BOUCHER, Andrée. Preparatory documentation for the forum, "Une société sans barrières". Forum organized by the RGPAQ, the ICEA, and the CEQ, to be held in November, 1990.

ROY, Sylvie. Analyse de l'accessibilité de six formulaires gouvernementaux (du point de vue des personnes sous-scolarisées) [Analysis of the accessibility of six government forms (from the point of view of educationally disadvantaged persons)]. Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, June 1988. (Research completed for the Quebec Department of Communications).

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec. ALPHA-POP. RGPAQ International Literacy Year Journal, 1989-90.

L'ANALPHABÉTISME ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Louise Miller

Publié par le
Secrétariat national à l'alphabétisation
Ottawa (ONTARIO)
K1A 0M5

septembre 1990

Louise Miller est une intervenante bien connue en alphabétisation au Québec. Elle est actuellement la Coordonnatrice du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

Les points de vue exprimés dans cette publication ne réflètent pas nécessairement l'opinion ou les politiques du Secrétariat national à l'alphabétisation.

Pensez à recycler

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
L'analphabétisme au Canada	3
L'analphabétisme et les droits de la personne : témoignages	9
Des actions à prendre	15
Liens avec les organismes d'alphabétisation	23

INTRODUCTION

Les grands principes qui dirigent la démocratie canadienne sont inscrits dans la *Charte des droits et libertés*. Ces grands principes reconnaissent l'égalité de tous et s'opposent à toute forme de discrimination. Tous sont donc égaux devant la loi et tous ont aussi le droit à une qualité de vie décente et ont accès à l'ensemble des moyens mis en place par l'État pour répondre aux besoins fondamentaux et aux droits de la personne. C'est cette question des droits de la personne qui sera traitée ici. Nous tenterons de voir les limites, les obstacles que rencontrent les personnes analphabètes dans l'exercice de ces droits. Enfin, nous proposerons différents moyens qui peuvent être envisagés pour lever ces obstacles.

Il y a quelques années le Canada, comme l'ensemble des pays industrialisés, a réalisé que l'analphabétisme demeure encore très présent, malgré la démocratisation de l'éducation et la généralisation de la scolarité obligatoire, publique et gratuite pour tous les enfants. Et cette problématique ne touche pas que les personnes âgées qui n'ont pas eu accès à l'école ou qui ne l'ont fréquentée que pendant quelques années!

Si chez les personnes âgées de plus de 55 ans on trouve une proportion importante de personnes analphabètes, le phénomène touche toutes les catégories d'âge et on l'observe même chez un nombre considérable de jeunes adultes qui viennent à peine de quitter l'école.

C'est donc un problème de taille auquel nous nous trouvons confrontés en cette fin de siècle. Toutefois, il nous faut être prudent dans notre évaluation du phénomène, c'est-à-dire qu'il ne faut pas le surestimer, ni le sous-estimer. Dans leur texte « L'analphabétisme chez les adultes aux États-Unis: discours, recettes et réalité », Fox et Baxter nous font la mise en garde suivante:

> *« Une part importante du discours actuel sur le problème de l'analphabétisme en Amérique est malheureusement trompeuse et donne à penser que le problème est plus grand qu'il ne l'est en réalité (qu'il existe, par exemple, des dizaines de millions d'Américains adultes qui ne savent pas lire suffisamment pour exécuter des tâches fondamentales comme se déplacer en autobus en ville ou remplir un formulaire de sécurité sociale), ni plus simple qu'il ne l'est vraiment (le problème de base de tous ces gens est de ne pas savoir lire, écrire et compter) et plus facile à résoudre qu'il n'y paraît (il suffit d'amener les gens à s'inscrire à des programmes pour leur montrer à lire).*

Il faudrait en réalité voir l'analphabétisme comme un continuum de sous-scolarisation, avec à une extrémité les analphabètes complets, qui ne savent pas du tout lire ni écrire et à l'autre, les personnes qui n'ont pas terminé des études secondaires. Les gens qui se retrouvent en divers points du continuum éprouvent des besoins différents, qui peuvent varier considérablement de ceux qu'essaient de combler les programmes actuels d'alphabétisation ». (1)

En fait, si nous surévaluons le problème, nous risquons fort de pénaliser bon nombre d'adultes pour qui un rafraîchissement de la formation de base s'avère nécessaire et qui dans les faits ne sont pas vraiment analphabètes. Une surestimation du problème peut avoir comme conséquence directe d'entraîner une discrimination de ces personnes dans leur accès à l'emploi. Mais si nous sous-estimons le problème, nous maintiendrons dans la marginalité ces millions d'adultes qui ont des difficultés de lecture et d'écriture, difficultés qui ont entres autres comme conséquences directes qu'ils peuvent difficilement exercer l'ensemble de leurs droits sociaux.

Enfin, il serait pour le moins simpliste de penser que les activités d'alphabétisation sont la seule solution à l'analphabétisme. Si tel était le cas, nous n'aurions pas autant de difficulté à rejoindre les personnes analphabètes et à les motiver à s'inscrire aux activités d'alphabétisation.

Au Québec, l'alphabétisation est une priorité gouvernementale depuis 1985 et dispose d'une enveloppe budgétaire ouverte pour favoriser l'accès au réseau public d'éducation aux personnes analphabètes. De plus, un réseau de groupes populaires autonomes offre aussi des services d'alphabétisation. C'est d'ailleurs ce réseau, par ses travaux de recherche et ses actions de sensibilisation et d'information, qui a mis ce problème sur la place publique, forçant ainsi l'État à intervenir.

Plusieurs ressources en alphabétisation sont donc actives au Québec. Pourtant, en 1988-1989, on ne comptait que 18 000 personnes inscrites aux activités d'alphabétisation sur un potentiel minimal de 300 000 personnes!

Devant une telle problématique, notre approche doit donc dépasser le simple cadre des ressources éducatives. Nous devons soutenir le développement de l'alphabétisation mais nous devons aussi nous assurer que les personnes analphabètes ne soient pas lésées dans l'exercice de leurs droits sociaux parce qu'elles sont analphabètes. Ceci est d'autant plus important que dans les pays industrialisés, les personnes analphabètes constituent une minorité, même si elle est importante, devant une grande majorité de lettrés.

Nous traiterons donc de cette approche plus globale dans ce document mais, avant d'étudier cette question liée aux droits de la personne, il serait bon d'examiner la situation actuelle au Canada.

L'ANALPHABÉTISME AU CANADA

Au Canada, diverses études nous laissent entrevoir que près de trois personnes sur dix n'ont pas acquis la formation de base aujourd'hui essentielle à leur pleine participation à notre société. Une de ces trois personnes est à peu près incapable de lire un texte très simple qui la concerne directement et très souvent, elle ne saura que « dessiner » son nom.

Parmi les deux autres personnes, certaines ont déjà appris à lire et à écrire mais ont désappris parce qu'elles n'avaient que peu d'occasions d'utiliser ces acquis dans leur travail ou leur vie courante. Pour plusieurs autres, notamment les jeunes adultes analphabètes, les acquis scolaires sont trop faibles pour leur permettre d'avoir accès au marché du travail ou aux programmes de formation professionnelle. D'autres, principalement des personnes âgées de plus de 50 ans, ont dû quitter l'école très tôt pour différentes raisons, familiales, économiques, sociales. Ces deux personnes ne se sentent pas analphabètes et seraient sûrement choquées si on les « classait » comme telles. Avec raison d'ailleurs! Ces personnes, n'étaient pas considérées analphabètes en 1970, il y a moins de 20 ans. Généralement, même avec moins de neuf années de scolarité, elles étaient en mesure de se trouver un emploi décent et de progresser à l'intérieur de leur usine, de leur bureau, ce qui est à peu près impensable en 1990.

Si nous remontons plus loin en arrière, il y a moins de 40 ans, plusieurs institutrices avaient moins de 12 années de scolarité et offraient un enseignement de très grande qualité. Bien sûr l'école, comme la société, a beaucoup changé et plusieurs disciplines se sont ajoutées à l'intérieur de la formation de base pour répondre aux nouveaux besoins de la société.

Une définition liée à l'évolution de la société

Devons-nous conclure que l'école n'arrive plus à former les jeunes, à remplir son mandat? Des milliers de jeunes sortent aujourd'hui de l'école et sont fonctionnellement analphabètes. Est-ce vraiment un phénomène nouveau? On a malheureusement tendance à oublier qu'il n'y a pas si longtemps, un nombre considérable de jeunes quittaient l'école avant la fin du cours secondaire pour entrer sur le marché du travail. Ils avaient alors le choix entre différents emplois leur permettant de vivre adéquatement: construction, vente au détail, usine etc.

Mais la société a subi des transformations majeures au cours des quinze dernières années. Le développement des communications, l'implantation des nouvelles technologies ont entraîné l'élimination de plusieurs catégories d'emploi et une croissance du chômage. Pour répondre aux nouveaux besoins, la société a augmenté ses exigences au niveau de la formation de base et ainsi redéfini le concept d'analphabétisme.

Face aux contingences actuelles de la société, on en arrive à la conclusion que près du tiers de la population adulte est complètement ou fonctionnellement analphabète et que ce phénomène est actuellement en croissance.

Ces personnes sont-elles vraiment analphabètes? Sont-elles, comme la définition du terme l'exprime, « incapables de fonctionner adéquatement dans la société actuelle »? Plusieurs de ces personnes sont « devenues » analphabètes, du jour au lendemain, parce que l'usine pour laquelle elles travaillaient depuis des années a dû fermer ses portes à cause de la crise économique du début des années 80. Bien sûr, elles avaient de la difficulté à lire et à écrire mais leur travail n'impliquait pas l'utilisation quotidienne de ces compétences et au besoin, les camarades de travail pouvaient compenser leurs carences et les aider.

La solidarité collective et le modèle d'organisation du travail limitaient donc le problème. Ces personnes étaient reconnues dans leur travail; elles ont élevé leur famille, acquis leur maison, ont participé à différentes activités bénévoles jusqu'au jour où, suite à la perte de leur emploi, elles se sont retrouvées incapables d'en trouver un nouveau parce qu'elles avaient de la difficulté à lire et à écrire ou que leurs années de scolarité complétées n'atteignaient pas les exigences scolaires exigées à l'embauche.

N'y aurait-il donc pas autant de personnes analphabètes qu'on le prétend? Nous pouvons difficilement admettre que près de 30% de la population adulte soit considéré comme analphabète au sens propre du terme, c'est-à-dire des « personnes incapables de fonctionner dans notre société à cause de lacunes majeures dans leur formation de base ».

Nous devons toutefois admettre que ces personnes rencontrent des difficultés majeures dans leurs rapports avec l'écrit et que cela a pour conséquences qu'elles ont énormément de difficulté à s'adapter aux changements technologiques et qu'il leur est de plus en plus difficile de profiter des services qui leur sont offerts et d'exercer l'ensemble de leurs droits sociaux. Que ces personnes aient besoin de parfaire leur formation de base, qu'on mette en oeuvre pour elles des mesures particulières de rattrapage scolaire, soit, mais cela ne signifie pas qu'elles soient incapables de fonctionner adéquatement dans la société.

Enquête de Statistique Canada

Afin de mieux saisir la réalité de l'analphabétisme au Canada, le Secrétariat national à l'alphabétisation du Canada a commandé à Statistique Canada une enquête visant à évaluer directement les capacités fonctionnelles de lecture, d'écriture et de calcul des adultes canadiens. Cette enquête a été réalisée à l'automne 1989 et ses premiers résultats, ceux touchant les capacités de lecture, ont été rendu publics en 1990.

Cette enquête a permis de rejoindre, par des entrevues à domicile, près de 9 500 personnes à travers le Canada. Elle constitue, d'après tous les intervenants qui ont pris connaissance des résultats ainsi que de la méthodologie utilisée, un apport majeur dans l'évaluation concrète du phénomène de l'analphabétisme au Canada. Mieux encore, elle nous permet d'aborder différemment la situation et d'envisager de nouvelles pistes de solutions adaptées aux différentes difficultés rencontrées par les adultes dont la formation de base est insuffisante.

Ainsi, plutôt que de catégoriser les personnes analphabètes en deux groupes (analphabètes complets et analphabètes fonctionnels), Statistique Canada a choisi d'établir des niveaux de « confort » face à la lecture, à l'écriture et au calcul. On parle donc ici de 4 niveaux.

Niveau 1: Les répondants ont de la difficulté à utiliser du matériel écrit et sont les plus susceptibles de déclarer ne pas être capables de lire. Par exemple, ces répondants étaient incapables de lire une information très simple sur une bouteille de médicament pour enfant. L'enquête révèle que sept pour cent des Canadiens se situent au niveau 1.

Niveau 2: Les répondants ne sont capables d'utiliser du matériel écrit que pour accomplir des tâches élémentaires comme repérer un mot familier dans un texte simple, comme identifier les articles d'une liste d'épicerie dans une annonce de supermarché. Ils déclarent habituellement avoir de la difficulté à comprendre le matériel de lecture usuel. Ce sont en majorité des personnes de ce niveau que nous retrouvons dans les activités d'alphabétisation. Neuf pour cent des Canadiens sont au niveau 2.

Niveau 3: Les répondants peuvent utiliser du matériel de lecture dans un certain nombre de situations à condition que ce matériel soit clair et que les tâches à accomplir soient simples, par exemple, déterminer quand retourner un formulaire à l'école fréquentée par un enfant. Bref, il ne s'agit pas de repérer un mot mais de comprendre une phrase et d'y donner suite. Ces personnes ont tendance à fuir les situations où elles doivent lire. Plusieurs de ces personnes s'inscriront en alphabétisation ou encore reprendront en tout ou en partie leurs études secondaires. Vingt-deux pour cent des Canadiens sont au niveau 3.

Niveau 4: Les répondant sont capables de remplir la plupart des exigences de lecture courante et sont polyvalents dans leurs capacités de lecture. Soixante-deux pour cent des Canadiens sont au niveau 4.

On constate donc que 38% des Canadiens ont, à différents degrés, des difficultés de lecture. Seize pour cent d'entre eux éprouvent des difficultés majeures alors que 62% sont capables de satisfaire à la plupart des exigences de lecture courante.

Une telle enquête pourra sûrement permettre d'envisager a mise en place de nouveaux programmes de formation adaptés à des besoins particuliers, entre autres, à des besoins liés au travail comme, par exemple, l'intégration d'un programme de « rafraîchissement » de la formation de base dans un programme de recyclage offert aux travailleurs suite à des transformations technologiques. Mais elle nous indique aussi clairement que près de 40% de la population adulte rencontre des difficultés au niveau de la lecture. Si, pour une bonne partie de ces personnes, la solution ne passe que par un « rafraîchissement« de leur formation de base, pour au moins 16% des Canadiens, soit plus de 2 millions de personnes, cette situation entraîne des conséquences beaucoup plus importantes.

Comme nous le précisions plus tô[illegible]roblème n'est pas propre au Canada. Ainsi, Fox et Baker nous apprennent qu'aux États-Unis, *« diverses études et enquêtes ont révélé qu'entre 50 et 70 millions d'Américains de 17 ans et plus sont considérés comme sous-scolarisés. » (2)*

Un problème de société qui touche l'ensemble de la collectivité

L'analphabétisme n'est donc pas un phénomène marginal, un problème qui ne touche qu'une minorité d'individus ou principalement les personnes âgées. C'est un problème de société qui exige une intervention globale de la part de l'ensemble de la collectivité. Depuis peu, on parle de coûts économiques majeurs pour l'ensemble de la société. Effectivement, ces coûts se révèlent importants. Mais il y a d'autres coûts, qui ne s'évaluent peut-être pas financièrement mais qui sont lourds de conséquences pour les individus et pour l'ensemble de la société.

Nous parlons ici des coûts sociaux, de ce que cela signifie pour notre société démocratique de constater que des millions de personnes sont limitées dans l'exercice de leurs droits parce qu'elles ont de la difficulté à lire et à écrire.

Des centaines de milliers de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté parce qu'elles ne peuvent se trouver un emploi, les exigences à l'embauche étant trop élevées. Des centaines de milliers de personnes sont aux prises avec des problèmes juridiques parce qu'elles ont signé des documents qu'elles ne pouvaient comprendre. Des centaines de milliers de personnes ne peuvent profiter adéquatement des services qui leur sont offerts parce qu'ils impliquent une démarche comportant un rapport à l'écrit. Des centaines de milliers de personnes ne peuvent aider leurs enfants à l'école, limitant ainsi la chance de ces enfants de profiter vraiment de l'apprentissage scolaire.

Bien sûr, nous avons une *Charte canadienne des droits et des libertés*. Bien sûr, tous sont égaux devant la Charte. Malheureusement, cette égalité, cette reconnaissance des droits n'en est qu'une de principe pour des millions de personnes au Canada car tous n'ont pas le même point de départ dans la vie.

> *« Un enfant de parents analphabètes connait un « départ égal« lorsque le ou les parents (...) quittent le service d'obstétrique de l'hôpital et peuvent lire la documentation de base que l'hôpital ou la Croix-Rouge leur a remise. (...) Un enfant connait un « départ égal lorsque le père sait comment se rendre à la bibliothèque locale et choisit des livres que lui et son enfant peuvent lire. (...) Un enfant demeure dans la voie d'un « départ égal« lorsque les parents savent comment fonctionnent la garderie, les services préscolaires (...); lorsqu'ils savent (au minimum) lire les avis, les rapports d'étape et les bulletins scolaires. » (3)*

La lutte contre l'analphabétisme doit donc se faire à plusieurs niveaux, entre autres en nous assurant que la formation de base offerte aux jeunes est adéquate et que ces jeunes puissent profiter de bonnes conditions d'apprentissage.

Évidemment, il nous faut développer au maximum les programmes d'alphabétisation. Mais, comme l'écrit Frank Smith, auquel Fox et Baker se réfèrent:

> *« Lorsque l'alphabétisation devient la panacée de tous les problèmes économiques, sociaux, et éducatifs, il est facile de présumer le fait que de ne pas savoir lire et écrire engendre ces mêmes problèmes économiques, sociaux et éducatifs. L'alphabétisme devient un signe distinctif de classe sociale. Ceux qui en sont dépourvus font l'objet de discrimination... Le discours utilisé pour décrire les gens qui ne savent ni lire ni écrire évoque souvent les préjugés les plus courants à l'égard des personnes handicapées, des minorités raciales ou autres. »(4)*

« Aujourd'hui, le discours politique sur l'analphabétisme ne porte pas sur le pouvoir des gens pauvres et dépourvus. Il porte plutôt sur le maintien de la répartition actuelle des richesses et du pouvoir (...). On ne parle pas aujourd'hui de l'alphabétisation pour la mobilité sociale mais d'alphabétisation pour les emplois de bas d'échelle, ceux des débutants. Ces propos ne tiennent compte qu'accessoirement de l'amélioration de la qualité de vie des gens et des collectivités (...). »(5)

Ces deux citations nous incitent à réfléchir sur les choix que nous faisons actuellement pour promouvoir le dossier de l'alphabétisation. Mais entre temps, il est de plus en plus important de nous assurer que les personnes analphabètes et sous-scolarisées ne soient pas doublement pénalisées en étant aussi lésées dans l'exercice de leurs droits sociaux. L'analphabétisme n'est pas un problème individuel, c'est un problème de société et comme société, nous devons tout faire pour nous assurer que les personnes analphabètes bénéficient des mêmes droits que les personnes scolarisées. Le problème de l'analphabétisme nous concerne tous et nous pouvons tous contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes analphabètes.

L'ANALPHABÉTISME ET LES DROITS DE LA PERSONNE: TÉMOIGNAGES

Comment le problème de l'analphabétisme se traduit-il concrètement dans le vécu quotidien des personnes analphabètes? À partir de nombreux témoignages que nous avons reçus de participants et de participantes à des groupes populaires d'alphabétisation, nous avons repris trois situations différentes que nous vous présentons dans les pages qui suivent.

Lucie ...ou les problèmes d'une jeune mère

Lucie a 24 ans. Elle vit seule avec sa fille Julie qui a commencé l'école cette année. Elle travaille comme serveuse dans un petit snack-bar du quartier où elle habite. Depuis deux ans, elle va deux soirs par semaine dans un groupe populaire d'alphabétisation pour réapprendre à lire et à écrire. Elle a choisi de retourner à l'école pour pouvoir aider sa fille mais surtout pour que cette dernière ne puisse avoir honte d'elle.

« Le jour de mes 16 ans, j'ai quitté l'école. J'avais toujours détesté l'école. J'arrivais pas à apprendre. J'ai eu des problèmes à partir de la première année. Je n'arrivais jamais à suivre. J'avais trop de choses en tête, j'étais distraite. À la maison, mes parents ne pouvaient pas m'aider car ils ne savaient pas lire. Et c'était toujours des chicanes. Surtout pour des problèmes d'argent.

On était sept enfants et mon père gagnait à peine le salaire minimum. Alors, il y avait toujours des problèmes. La semaine du loyer, on mangeait des patates ou du macaroni et souvent, on sautait le dîner parce qu'il n'y avait plus rien à manger dans la maison. Quand ça allait bien, si mon père avait fait du temps supplémentaire, on avait de la viande jusqu'à trois fois par semaine. Mais le reste du temps, on faisait semblant de ne pas avoir faim, on ne déjeunait pas, on partait directement à l'école aussitôt levés parce qu'on savait qu'au moins à l'école on aurait du lait.

Je m'endormais toujours en classe et je me faisais toujours punir par les maîtresses parce que je ne suivais pas. J'en ai fait de la copie, même si je ne comprenais pas ce que je copiais. Et il fallait toujours trouver des excuses. Parce que mes parents n'avaient pas signé mon bulletin, parce qu'ils ne s'étaient pas présentés à la rencontre des parents pour mon évaluation, parce que je n'avais jamais de mots d'excuse lorsque je m'absentais. Je ne voulais pas dire à l'école que mes parents étaient ignorants. Je n'ai vraiment pas appris grand-chose à l'école. Dans le fond, je n'ai même pas fini mon cours primaire. On m'a rapidement placée dans des classes spéciales où on nous occupait.

J'ai donc fêté ma délivrance quand j'ai eu 16 ans. Enfin, la vraie vie. Mais quelle vie! Ça m'a pris six mois avant de trouver un travail. Partout où j'allais, ils me donnaient un formulaire à remplir. Je ne comprenais même pas les questions. Je me suis retrouvée « coupeuse de fils » dans une manufacture. Je gagnais le salaire minimum. Je travaillais souvent jusqu'à 60 heures par semaine et quand la paye arrivait, j'avais toujours l'impression qu'il me manquait des heures. Une fois j'en ai parlé au patron. Il a pris un papier et m'a fait une démonstration pour me montrer qu'au contraire il me faisait des cadeaux. Je ne pouvais rien dire, surtout pas dire que je ne comprenais rien à ses papiers! Quand j'y repense, je suis certaine qu'il m'exploitait et qu'il savait que je ne savais pas lire.

Au bout de trois mois, j'en ai eu assez. Je suis allée travailler comme serveuse dans un petit restaurant. Ça payait mal mais j'avais des bons pourboires. J'avais essayé dans des plus gros restaurants mais je ne savais pas assez compter et je ne pouvais même pas lire le menu. Ils ne m'ont pas gardée deux semaines!

En travaillant, j'ai pu prendre mon appartement à moi. C'était pas riche mais j'avais ma liberté, une chambre que je n'avais pas à partager avec trois personnes. Je venais d'avoir dix-huit ans quand je me suis retrouvée enceinte, seule.

Je suis allée au chômage mais comme je n'avais pas assez de semaines, ils m'ont dit d'aller à l'Aide sociale. J'ai eu peur quand j'ai vu la grande formule à remplir. Mais le fonctionnaire a été gentil, il l'a remplie lui-même.

Puis Julie est née. Ça n'a pas été facile. À l'hôpital, ça allait bien, les infirmières s'occupaient de nous. Mais seule à la maison, c'était moins drôle. En sortant de l'hôpital, ils m'ont donné un paquet de papiers pour m'expliquer quoi faire avec Julie: les soins de santé, les dates des vaccins, comment l'alimenter. C'était bien beau tous ces papiers, mais ils se sont retrouvés à la poubelle car je ne pouvais pas les lire.

À trois mois, Julie pleurait sans arrêt. Je ne savais plus quoi faire. Je n'osais pas en parler autour de moi car j'avais peur qu'on m'enlève mon enfant parce que j'étais seule et trop jeune. Finalement, je l'ai amenée à l'hôpital où on m'a dit qu'elle souffrait de malnutrition. Je ne comprenais pas pourquoi puisque je

l'allaitais. Le médecin m'a expliqué que je ne me nourrissais pas assez bien et que mon enfant en subissait les conséquences. Et il m'a engueulée parce qu'elle n'avait pas encore eu ses vaccins.

Finalement, il a compris la situation et s'est arrangé pour qu'une travailleuse sociale vienne m'aider à apprendre comment m'occuper de Julie. Elle m'a beaucoup aidée. Elle en avait vu beaucoup comme moi et se doutait bien que je ne savais pas assez lire. C'est elle qui, la première, m'a parlé de retourner à l'école pour réapprendre à lire. Mais ça ne m'intéressait pas. Je ne voyais pas comment je pourrais apprendre aujourd'hui alors que pendant dix années d'école je n'avais pas réussi.

Quand Julie a eu trois ans, j'ai recommencé à travailler, dans le snack-bar où je suis encore aujourd'hui. C'est là que j'ai commencé à me poser des questions. Je mettais Julie à la garderie du quartier et je réalisais qu'elle commençait à apprendre de nouvelles choses. Et le soir, elle me demandait de lui lire des histoires. C'est ce qui m'a décidée à retourner à l'école. Je ne voulais pas qu'elle ait honte de moi lorsqu'elle serait en première année et aussi, je voulais être capable de l'aider. Je savais ce qui m'avait manqué à moi et je ne le voulais pas pour elle.

Ça n'a pas été facile au début mais maintenant, je ne regrette pas. Je réalise tout ce qui me manquait. Je réalise aussi que je me suis souvent fait avoir parce que je ne savais pas lire. »

Madame Tremblay …pas vraiement l'âge d'or!

L'histoire de M[me] Tremblay nous est racontée par sa voisine qui jusque-là, bien qu'activement impliquée en alphabétisation, n'avait pas réalisé à quel point les personnes analphabètes sont souvent lésées dans leurs droits fondamentaux.

« J'ai envie de vous parler de ma voisine. Pas parce qu'elle est spéciale car, sans le savoir, vous connaissez sûrement plusieurs personnes qui lui ressemblent. (...)

Ma voisine a 69 ans. Elle est veuve et sans enfant, son seul fils étant mort dans un accident de voiture il y a quelques années. Son mari, qui était chauffeur de taxi, est décédé il y a cinq ans, lui laissant une petite assurance qui lui a permis de disposer d'un capital de 5 000 $. Évidemment, il n'avait pas de fonds de pension et elle, n'ayant jamais travaillé et sachant à peine lire et écrire, s'est retrouvée du jour au lendemain sans ressources.

J'ai appris tout cela par hasard, il y a trois ans. Je venais de recevoir mon avis de renouvellement de bail et notre nouveau propriétaire me demandait 30% d'augmentation. Connaissant bien mes droits, j'ai alors décidé de contester cet avis d'augmentation et d'inviter mes voisins à se joindre à moi pour que nous fassions cause commune.

Je suis donc allée voir ma voisine d'en haut pour lui en parler. Elle n'était pas au courant. Elle avait bien reçu la lettre... et l'avait déposée dans son « tiroir à paperasse », toujours bien cachetée. Dans les années précédentes, notre propriétaire nous augmentait à chaque année de 10 $ par mois et elle avait pris pour acquis que ça ne changerait pas.

Nous avons regardé sa lettre et on l'augmentait elle aussi de 30%, soit de 60 $ par mois. Je lui ai donc proposé de préparer tout le dossier et de l'accompagner lorsque nous passerions à la Régie du logement. Son soulagement était évident. Voyant toutes ses lettres bien cachetées dans son tiroir, je lui ai offert de passer à travers pour être certaine qu'elle n'avait pas d'autres difficultés du même ordre.

Ce n'est pas parce qu'elle ne savait pas lire et écrire me disait-elle. C'est qu'en vieillissant elle y voyait moins bien et qu'auparavant c'était son mari qui s'occupait de tout cela. Je me lance donc dans sa paperasse et constate qu'elle n'a jamais fait son rapport d'impôt. Sachant qu'elle pouvait profiter d'un remboursement lié à l'impôt foncier, je lui propose donc de le faire. En complétant le formulaire, je réalise que son seul revenu est sa pension du gouvernement canadien. Je réalise aussi qu'elle a droit au supplément de revenu garanti mais qu'elle ne l'a jamais réclamé! Je retrouve le formulaire de demande dans une autre enveloppe bien cachetée. Elle perdait donc au moins 300 $ par mois, parce qu'elle ne connaissait pas ses droits et parce qu'elle ne savait pas lire et écrire.(...)

Car en fait, elle savait à peine lire et, comme j'ai pu le constater, elle arrivait de peine et de misère à signer son nom. À son âge, elle n'était pas un cas spécial. Venant de l'Abitibi, elle avait grandi dans un rang et il lui fallait marcher trois milles pour se rendre à l'école. Étant l'ainée d'une famille nombreuse, elle avait donc quitté l'école très tôt. (...)» (6)

Jean . . .ou quand le progrès nous fait reculer!

Jean a 46 ans. Il est marié et il a trois enfants, un fils de 17 ans et deux filles de 14 et 12 ans. Il travaille dans la principale usine de sa municipalité depuis 22 ans comme ouvrier tourneur, métier qu'il a appris dans une école de métiers spécialisés. Suite à l'Entente sur le libre-échange, ses patrons ont décidé de moderniser l'entreprise et un programme de formation professionnelle doit débuter dans les prochaines semaines pour le recyclage des travailleurs. Mais la compagnie devra couper des emplois et cela angoisse beaucoup Jean, même s'il a beaucoup d'ancienneté.

« C'est bien beau l'ancienneté, mais les patrons nous ont dit qu'ils ne garderont que les travailleurs recyclables. Et j'ai l'impression que je ne suis pas dans le lot puisque mon contremaître me parle tous les jours des avantages de la mise à la retraite anticipée.

Je n'ai pas les moyens, avec trois enfants aux études, d'arrêter de travailler. Les changements qui s'en viennent, ça me fait peur. Ils ont dit qu'après la formation, ils ne garderaient que les meilleurs. Pour comprendre ce que ça voulait dire, on est allé voir dans une autre usine comment les changements se sont faits et je n'ai pas compris grand-chose. Ils ont dû apprendre un paquet de cahiers et ils travaillent maintenant avec des ordinateurs. Moi, mon métier est un métier artisanal. On fait tout soi-même. C'est moi qui dirige ma machine; c'est pas elle qui me dirige.

J'ai rien contre le fait d'apprendre de nouvelles choses mais je ne sais pas si je serai capable. Je suis pas mal rouillé. À part le cahier des sports, je ne lis à peu près rien. Même pour les enfants, c'est toujours ma femme qui s'en est occupé. Et ça fait plus de 25 ans que je n'ai pas mis les pieds à l'école. Je me débrouille à peu près mais j'ai même jamais voulu être contremaître parce qu'il y avait trop de paperasse et que j'écris trop mal.

J'ai commencé à regarder ailleurs mais ce n'est pas plus drôle. Partout, on me demande d'avoir un secondaire V alors que dans mon temps, ça n'existait même pas. J'ai beau leur dire que j'ai beaucoup d'expérience, ce n'est pas assez. La semaine dernière, j'ai rempli une demande d'emploi. Quand je l'ai remise à la secrétaire, elle est partie à rire, parce que c'était bourré de fautes mais aussi parce que je n'avais pas compris la moitié des questions. J'étais assez humilié que je ne sais pas si j'irai voir ailleurs.

À la maison, c'est ma femme qui s'occupe des papiers, de la banque, des contrats. Moi ça m'intéresse pas et en plus je n'y comprend pas grand-chose. Mais ma femme peut tout de même pas chercher un emploi pour moi!

Alors j'attends, et j'angoisse. Les fameux cours commencent dans trois semaines et j'espère qu'ils vont me donner une chance. Si au moins on était syndiqué je serais protégé. J'ai seulement 46 ans. Je ne suis tout de même pas un homme fini! »

À la lecture de ces trois témoignages, on identifie très bien les difficultés que peuvent rencontrer les personnes analphabètes dans leur vie de tous les jours. Ces difficultés sont liées à l'exercice de leurs droits fondamentaux.

Par exemple, on constate que Lucie est effectivement allée à l'école mais qu'elle n'a pas pu en profiter vraiment, du fait que ses parents étaient en partie analphabètes, mais surtout parce que les conditions de vie de sa famille ne lui permettaient pas d'avoir des conditions d'apprentissage adéquates. En quittant l'école, Lucie pensait pouvoir améliorer sa vie mais elle a rapidement été confrontée à de nombreux problèmes: difficulté à trouver un emploi, exploitation sur les lieux de travail, gêne devant les fonctionnaires, problèmes de santé, difficulté à bien prendre soin de son enfant et enfin, peur de ne pas être une bonne mère et de ne pouvoir aider son enfant à l'école.

La situation de Lucie rejoint un nombre considérable de femmes analphabètes. Ces dernières se retrouvent presque toujours dans des ghettos d'emplois non syndiqués où elles sont facilement exploitées, où les conditions salariales et les conditions de travail en général sont inacceptables. La plupart de ces femmes vivent des situations de pauvreté du fait de ces conditions et la situation se révèle encore plus dramatique lorsqu'elles sont monoparentales. Il y a donc beaucoup à faire pour aider ces femmes à sortir de leur misère, et les mesures à prendre doivent dépasser le simple accès à l'alphabétisation.

Pour M^me^ Tremblay, le fait de ne pas savoir lire et écrire a pour conséquences qu'elle ne connait pas ses droits mais aussi qu'elle risque de rencontrer des problèmes juridiques. Dans son cas, cela a clairement contribué à accroître sa situation de pauvreté puisque pendant plusieurs années, elle n'a pu recevoir les prestations auxquelles elle avait droit. De plus, il est évident que ce problème l'isole encore davantage de la société.

Quant à Jean, il risque fort de perdre son emploi et d'avoir énormément de difficulté à en trouver un nouveau. Il nous apprend aussi qu'il n'a pu accepter de promotion parce qu'il avait trop de difficulté avec la « paperasse ». Enfin, s'il venait à perdre sa femme, qui s'occupe de tous les papiers, il se trouverait encore plus démuni.

Toutes ces personnes sont lésées dans l'exercice de leurs droits parce qu'elles ont de la difficulté à lire et à écrire. Lucie suit déjà des cours d'alphabétisation, mais elle est consciente qu'il lui faudra encore quelques années avant d'être vraiment à l'aise, de ne plus se sentir gênée par son problème. Tous ceux et toutes celles qui vivent les mêmes difficultés ont besoin d'aide, qu'on leur offre des services adaptés, qu'on ne les pénalise pas davantage. Il nous faut donc comprendre cette réalité et trouver des moyens qui leur permettront de vivre normalement, durant leur démarche d'alphabétisation, mais aussi de façon normale si ils ou elles ne peuvent pas ou se sentent incapables de retourner aux études.

DES ACTIONS À PRENDRE

Accès à l'information et aux services

La majorité des personnes analphabètes n'ont pas accès à l'information tant sur des questions qui les touchent personnellement, comme l'accès à différents services, que sur les questions sociales, politiques et économiques qui peuvent influencer leur vie. Très souvent, on dira que les gens lisent de moins en moins puisque les médias audiovisuels ont remplacé pour eux l'information écrite.

Pourtant nous ne pouvons que constater que ce n'est pas souvent par ces médias que les informations pertinentes liées aux droits de la personne circulent vraiment. On en aura un aperçu, une synthèse, parfois une présentation faite par un spécialiste, dans son jargon de spécialiste. Monsieur et Madame Tout le Monde changeront alors de poste parce qu'ils ne réaliseront pas que cette information s'adresse à eux. Comment expliquer cette situation? Pour Fox et Baker:

« (...) les institutions de la société américaine en général ne se demandent pas si - ni comment - le grand public reçoit l'information éducative et publicitaire qu'elles publient et les rédacteurs sont trop souvent plus préoccupés par le médium que par le message. Pour cette raison, des dizaines de millions d'Américains qui possèdent des habiletés de lecture variant du niveau de la cinquième à celui de la neuvième année de scolarité ne peuvent pas lire les documents publics de base, soit les formulaires d'impôt, les avertissements sur les bouteilles de médicaments, les notes de service sur les babillards des usines et les avis envoyés par les écoles. Les rédacteurs et les concepteurs de documents, en n'écrivant pas ce qui importe d'une façon lisible et compréhensible pour des dizaines de millions d'adultes peu alphabétisés, les privent d'une information et de services primordiaux, et dans certains cas de leurs droits civiques.

(...) Les administrations locales, les services publics, les banques, les groupes de défense d'intérêts sociaux et politiques, les entreprises et organismes de santé produisent des documents sans bien savoir s'ils sont compréhensibles. Les documents de l'État (...) font des lecteurs même les plus chevronnés des analphabètes dits « fonctionnels« ; ironiquement, le langage trop complexe de ces documents sert de modèle au langage utilisé dans une bonne partie de l'information publique. » (7)

En 1987, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation réalisait une petite étude sur la lisibilité des formulaires du gouvernement québécois les plus couramment utilisés par la population en général. Ces formulaires touchaient, entre autres, une demande en vertu de la *Loi des petites créances*, le formulaire d'impôt provincial, un formulaire de demande à la Régie du logement, et même une demande d'emploi dans un service gouvernemental. Les résultats de l'étude démontraient à quel point les formulaires avaient été conçus d'abord pour répondre aux besoins du fonctionnaire qui aurait à les traiter et non pas en fonction des besoins de l'usager: utilisation de nombreux sigles, langage juridique, jargon spécialisé, peu d'espace pour inscrire l'information. Bref, même un universitaire avait du mal à s'y retrouver!

Les services qui avaient conçu ces formulaires étaient très surpris des commentaires qui leur ont été transmis. Ce n'était pas une question de mauvaise volonté car ces documents avaient été préparés avec un souci de simplification et de vulgarisation et semblaient très accessibles à ceux qui les avaient préparés.

Comment corriger cette situation, de plus en plus présente, d'écart entre les services publics, communautaires, sociaux ou gouvernementaux et les simples citoyens, principalement les personnes sous-scolarisées? Comment s'assurer que les personnes analphabètes ou sous-scolarisées puissent avoir un réel accès aux services et à l'information?

Des moyens...

Évidemment, une utilisation plus large et plus généralisée des médias audiovisuels contribuerait sûrement à assurer une meilleure circulation de l'information. Mais pour que ce moyen soit vraiment efficace, il faut d'abord et avant tout rendre l'information accessible c'est-à-dire compréhensible.

Cette condition est essentielle, non seulement en ce qui concerne les médias audiovisuels mais aussi pour toute la documentation produite par les services publics et gouvernementaux s'adressant à la population en général. Il faut modifier la présentation et le vocabulaire utilisés pour transmettre l'information: éviter les textes très longs en petits caractères, illustrer l'information, aller à l'essentiel, identifier clairement les informations importantes et éliminer tout ce qui ne concerne pas directement l'usager du service.

Et enfin, pourquoi ne pas s'associer avec un groupe d'alphabétisation pour que celui-ci valide le document, identifie les difficultés que peuvent rencontrer les personnes peu scolarisées?

D'autres moyens peuvent aussi être envisagés, pour les personnes analphabètes mais aussi pour d'autres catégories de gens qui ont de la difficulté avec l'écrit (certaines personnes handicapées, de nombreux allophones). Ainsi, des « guichets » spéciaux où l'on répondrait verbalement aux questions de ces personnes, des services de lecteurs ou de rédacteurs publics pourraient être mis en place.

Enfin, il faut aussi s'assurer que les personnes qui travaillent directement auprès de ces usagers sont conscientes du problème et qu'elles porteront une attention particulière aux personnes analphabètes. Revenons à l'histoire de Lucie: si l'infirmière qui était de service au moment où elle est sortie de l'hôpital avait été consciente de son problème, elle ne lui aurait probablement pas donné toute une série de documents d'information. Elle aurait pris davantage de temps pour lui expliquer quoi faire ou pour s'assurer que Lucie ait un soutien à domicile. La sensibilisation du personnel est donc essentielle si nous voulons que les personnes analphabètes puissent vraiment exercer leurs droits, sans gêne et sans honte.

Accès au travail et connaissance de ses droits

« L'évolution récente de nos sociétés, les bouleversements économiques, l'introduction des nouvelles technologies modifient considérablement à la fois la structure même du marché du travail et les besoins de formation pour y accéder.

Les personnes analphabètes ont-elles les mêmes possibilités d'obtenir des emplois qui assurent des conditions équitables? Ont-elles les mêmes possibilités de conserver leur emploi, de faire face aux modifications actuelles, d'améliorer leur situation? Quelles sont les possibilités pour les adultes analphabètes d'accéder au marché du travail dans le contexte où bon an mal an, le taux de chômage tourne autour de 10%? Les programmes d'employabilité répondent-ils à leurs besoins?

Quelles sont, pour les adultes analphabètes qui exercent un emploi, les possibilités de comprendre les informations écrites diffusées sur leur lieu de travail? De faire face aux changements technologiques? De participer aux activités de formation professionnelle? De connaître et faire valoir leurs droits? De participer à la vie de l'entreprise et à la vie syndicale? De connaître la Loi sur les normes minimales du travail*? » (8)*

Ce questionnement fait partie des documents préparatoires au Forum « Une société sans barrières », organisé par le RGPAQ, l'Institut canadien d'Éducation des adultes et la Centrale de l'enseignement du Québec, qui se tiendra à Montréal en novembre 1990.

Nous ne pouvons parler du droit au travail sans parler de l'accès à l'emploi ainsi que de la vie au travail. Il est évident que les travailleurs sous-scolarisés ont de moins en moins accès, au marché du travail s'ils sont sans emploi, et aux promotions s'ils ont un emploi.

De récentes études tendent à démontrer le coût économique de l'analphabétisme. Si ces études visent avant tout à favoriser le développement de programmes de formation pour les personnes analphabètes, elles n'ont pas toujours l'effet souhaité car les conclusions auxquelles en arrivent ces études démontrent aux employeurs qu'ils n'ont pas intérêt à garder ou à embaucher des personnes analphabètes.

C'est ainsi que l'on affirme que l'analphabétisme est un facteur déterminant d'accidents au travail. Ce que ces études ne disent cependant pas, c'est que ces accidents se produisent généralement dans des secteurs d'emploi à risques très élevés où les travailleurs analphabètes se retrouvent très fréquemment.

L'analphabétisme devient de plus en plus un facteur de discrimination dans l'accès à l'emploi. Le taux de chômage élevé offre aux employeurs un bassin de chômeurs disponibles leur permettant ainsi de choisir les travailleurs pour lesquels ils auront moins à investir au niveau de la formation professionnelle advenant des changements technologiques dans l'entreprise.

Lorsque les travailleurs analphabètes seront privilégiés, ce sera souvent dans des catégories d'emploi à risques élevés ou dans des entreprises où ils seront facilement exploités dans leurs conditions de travail.

Des lois protègent les travailleurs et travailleuses. Encore faut-il qu'ils en soient informés. Plusieurs groupes d'alphabétisation ont dû intégrer une thématique portant sur la *Loi sur les normes minimales du travail du Québec* après avoir constaté que les travailleurs inscrits dans leurs programmes ne connaissaient pas leurs droits réels ou avaient peur de les exercer sous peine d'être congédiés.

Même dans les secteurs où ces travailleurs sont syndiqués, on constate qu'ils connaissent peu leurs droits ou leur convention collective. Ils posent peu de questions, subissent des injustices parce qu'ils n'osent pas affirmer ouvertement qu'ils ont de la difficulté à lire et à écrire, toujours de peur de perdre leur emploi ou encore d'être ridiculisés par leurs collègues. Enfin, nous ne reviendrons pas sur toute la question des programmes de formation liés aux changements technologiques ou à la formation professionnelle puisque nous avons déjà abordé ce sujet dans le témoignage de JEAN.

Il y a donc beaucoup à faire dans le milieu du travail pour s'assurer que les travailleurs analphabètes ne sont pas pénalisés dans l'exercice de leurs droits mais aussi pour s'assurer qu'ils ont accès au marché du travail.

Des moyens...

D'abord pour favoriser l'accès à l'emploi aux personnes analphabètes, il est essentiel que les programmes de formation destinés aux sans-emploi permettent l'accès aux activités d'alphabétisation sans contraintes et dans des conditions qui tiennent compte de leurs besoins réels. Ainsi, ces programmes doivent reconnaître qu'une démarche d'alphabétisation peut prendre plus d'une année et doivent donc permettre à ces personnes de compléter leur démarche sans voir leurs prestations coupées.

Plusieurs catégories d'emploi ne nécessitent pas d'habiletés au niveau de la lecture et de l'écriture. Dans ces types d'emploi, les travailleurs et travailleuses auront plutôt tendance à perdre leurs acquis scolaires s'ils ne les utilisent pas à l'extérieur du travail. Nous pourrions envisager des programmes d'action positive pour l'embauche de personnes analphabètes tout en offrant à ces dernières la possibilité de suivre une démarche d'alphabétisation.

Enfin, il faut s'assurer que les travailleurs analphabètes connaissent et exercent leurs droits ainsi que les lois régissant les normes et conditions de travail.

Sur les lieux de travail, différentes mesures peuvent être envisagées. Nous pensons, entre autres, aux dispositions liées au perfectionnement des travailleurs: intégration de programmes d'alphabétisation dans l'entreprise, congé-éducation pour les travailleurs analphabètes, programmes de « rafraîchissement » intégrés à la formation professionnelle, etc. Ces mesures doivent être de plus en plus adoptées et les organismes de représentation des travailleurs doivent dès maintenant les prévoir dans leurs revendications collectives.

Enfin, les syndicats et les employeurs doivent aussi se pencher sur toutes les clauses des contrats de travail discriminatoires à l'égard des travailleurs sous-scolarisés. Bien sûr, nous ne voulons pas ici déqualifier les emplois ou forcer les entreprises à ouvrir tous les emplois aux travailleurs analphabètes. Cependant, comme nous le précisions plus tôt, pour plusieurs catégories d'emploi, les exigences ont été gonflées arbitrairement, excluant souvent toute forme de promotion pour les travailleurs analphabètes, sans tenir compte de leur expérience et de leurs acquis dans l'entreprise.

Participation à la vie démocratique

Notre société repose sur des grands principes démocratiques qui veulent que tous et chacun puissent être partie prenante des décisions qui les touchent. C'est ainsi que les citoyens choisiront par voie d'élection les personnes qui seront davantage attentives à leurs préoccupations, leurs attentes et leurs besoins.

Ce droit démocratique s'exerce à plusieurs niveaux. Les citoyens élisent leurs représentants aux différents niveaux décisionnels mais ils choisissent aussi les personnes qui les représenteront dans leur syndicat, leur association, comité de loisirs etc. Et plusieurs d'entre eux s'impliqueront activement, prendront des responsabilités à différents niveaux.

> *« La qualité de la vie démocratique repose en bonne partie sur les processus électoraux. Les personnes analphabètes (...) ont-elles la possibilité d'exercer leur droit de vote en toute liberté? Peuvent-elles participer à tous les aspects de la direction des affaires publiques, obtenir les informations dont elles ont besoin, se présenter aux élections? » (9)*

Comment les personnes analphabètes peuvent-elles exercer leurs droits démocratiques lorsque la majeure partie des réunions ou des occasions de prendre des décisions sont liées à la communication écrite? Les informations, convocations et ordres du jour des réunions publiques sont écrits, la procédure est souvent complexe et la plupart des discussions et des décisions portent sur des documents écrits. Même dans les milieux moins formels, comme dans les associations et les syndicats, on fait constamment référence à des documents écrits.

Des moyens...

Si l'on s'arrête sur toute la question du processus électoral, un des fondements de notre démocratie, nous devons nous assurer que tous les citoyens puissent exprimer leur choix, tant au niveau des élections aux différents paliers gouvernementaux que dans les organismes qui représentent ces citoyens. Les groupes d'alphabétisation ont constaté que les personnes analphabètes ne votent généralement pas. Le processus lié au vote est trop complexe. Pour voter, il faut au préalable vérifier si on est inscrit sur la liste électorale, comme il faut s'informer sur les programmes de différents candidats et partis.

Pour favoriser l'exercice du droit de vote des Haïtiens lors du départ de Duvalier, le gouvernement canadien avait contribué au processus démocratique en acceptant de financer l'impression des bulletins de vote... avec photos des candidats puisque plus de 90% de la population d'Haiti est analphabète.

Pourquoi ne pas appliquer une telle mesure au Canada pour favoriser l'exercice de leur droit de vote, aux personnes analphabètes mais aussi à d'autres catégories de la population qui peuvent avoir des difficultés avec l'écrit. Au Québec, lorsque René Lévesque s'est présenté aux élections dans son comté en 1981, trois autres candidats portaient comme nom de famille Lévesque! Comment une personne peu scolarisée pouvait-elle différencier son candidat si elle n'avait visualisé que le nom de Lévesque avant d'aller voter? Il est évident que les personnes analphabètes exerceraient davantage leur droit de vote si elles étaient assurées de reconnaître les candidats et les partis au moment d'aller voter. Une utilisation plus large des sigles et des couleurs des partis aiderait aussi les gens à voter.

Mais il faut aussi s'assurer qu'elles auront un accès réel à l'information qui les aidera à faire leur choix comme il faudra s'assurer qu'elles puissent vérifier si elles sont véritablement inscrites sur les listes électorales.

Quant à toutes les activités liées à la vie associative - coopératives, syndicats, comités de parents, organismes de loisirs - les organismes doivent trouver des moyens pour s'assurer de la pleine participation des personnes analphabètes comme ils doivent s'assurer que ces personnes sont en mesure de connaître et de respecter leurs droits. Ainsi, les syndicats doivent élaborer des moyens pour s'assurer que les travailleurs qu'ils représentent connaissent leurs conventions collectives. Parmi ces moyens, nous pensons évidemment à la transmission orale de l'information: assemblées de départements, vulgarisation et simplification de la procédure de griefs, délégués syndicaux sensibilisés à la question et soucieux de vérifier si les travailleurs sont suffisamment informés etc.

Plusieurs moyens visuels et audiovisuels peuvent aussi être mis en oeuvre pour favoriser la participation à la vie démocratique et la transmission de l'information. Les groupes communautaires ont mis de l'avant des approches originales et efficaces pour favoriser la participation de leurs membres et ils contribueront sûrement à l'élaboration de nouveaux moyens pour répondre aux besoins des personnes analphabètes et sous-scolarisées.

Toute cette réflexion et toutes ces mesures ne visent pas à minimiser l'importance de mettre en oeuvre des services d'alphabétisation. Dans notre esprit, une telle réflexion doit contribuer à sensibiliser la population au vécu des personnes analphabètes et à éliminer les préjugés dont ces dernières sont victimes. Nous devons faire en sorte que les personnes analphabètes se sentent respectées, qu'elles connaissent et exercent leurs droits, qu'elles ne se sentent plus honteuses et gênées d'affirmer qu'elles ont de la difficulté à lire et à écrire.

Nous devons leur faire savoir qu'elles ne sont pas seules et leur redonner la confiance qui leur est nécessaire pour faire valoir leurs droits et pour accepter de s'engager dans une démarche d'alphabétisation. Nous devons nous adapter à cette réalité vécue par plus de 30% des adultes canadiens. C'est d'un vaste mouvement de solidarité dont nous parlons ici.

LIENS AVEC LES ORGANISMES D'ALPHABÉTISATION

Si les organismes d'alphabétisation ont un rôle déterminant à jouer pour répondre aux besoins des personnes analphabètes, tant dans la reconnaissance de leurs droits que dans les services d'alphabétisation qu'ils offrent, la problématique de l'analphabétisme ne doit pas être abordée du seul point de vue des intervenants en éducation. Ces derniers se doivent d'engager l'ensemble des partenaires sociaux dans la promotion des activités d'alphabétisation mais aussi dans la promotion des droits des personnes analphabètes.

Leur connaissance privilégiée de la réalité et du vécu des personnes analphabètes doit être partagée avec les autres organismes et services sociaux afin d'aider à corriger les injustices dont elles sont victimes. Il est donc plus que temps d'ouvrir le débat, de rendre davantage public le problème de l'analphabétisme ainsi que ses causes et conséquences pour les personnes touchées. C'est probablement l'un des principaux enjeux de la prochaine décennie: s'assurer que tous et chacun puissent avoir un accès réel à l'alphabétisation et à la formation de base et faire tomber les obstacles qui empêchent les personnes analphabètes d'exercer leurs droits.

Citations

(1) FOX, Mike et BAKER, Catherine, « L'analphabétisme chez les adultes aux États-Unis: discours, recettes, réalité », ALPHA 90, sous la direction de Jean-Paul Hautecoeur, Québec: ministère de l'Éducation du Québec, à paraître en 1990.

(2) FOX, M. et BAKER, C. - Ibid

(3) FOX, M. et BAKER, C. -Ibid

(4) SMITH, Frank, « Overselling Literacy » (Phi Beta Kappan, janvier 1989), p. 355. - Ibid FOX, M. et BAKER, C.

(5) FINGERET, Arlene, « The Politics of Illiteracy« , ISEP Monitor, vol. 7, no. 3-4 (Édition spéciale) 1983 - Ibid FOX, M. et BAKER, C.

(6) MILLER, Louise, « Question de fond: histoire de parler », ALPHA-POP. RGPAQ: Journal de l'Année internationale de l'alphabétisation, no. 4, avril 1990.

(7) FOX, M. et BAKER, C. -Ibid

(8) BOUCHER, Andrée, documentation en préparatoire au Forum « Une société sans barrières », Forum organisé par le RGPAQ, l'ICEA et la CEQ qui se tiendra en novembre 1990.

(9) BOUCHER, Andrée - Ibid

Documentation et ressources

FOX, Mike et BAKER, Catherine, « L'analphabétisme chez les adultes aux États-Unis: discours, recettes, réalité », ALPHA 90, sous la direction de Jean-Paul Hautecoeur, Québec: ministère de l'Éducation du Québec, à paraître en 1990. Note: Les citations du texte proviennent d'une première traduction du document avant la publication, ce n'est donc pas la version finale.

BOUCHER, Andrée, documentation en préparatoire au Forum « Une société sans barrières », Forum organisé par le RGPAQ, l'ICEA et la CEQ qui se tiendra en novembre 1990.

ROY, Sylvie, Analyse de l'accessibilité de six formulaires gouvernementaux (du point de vue des personnes sous-scolarisées), Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, juin 1988 (Recherche réalisée pour le ministère des Communications du Québec).

REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC, ALPHA-POP, Journal du RGPAQ pour l'Année internationale de l'alphabétisation, 1989-90.